

COPIL Natura 2000 du 6 décembre 2016
 Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

Compte rendu

Ont participé à ce comité de pilotage sous la présidence de Patrick Million Brodaz.

Véronique BEAUVAIS	CCLA – RNR Lac d'Aiguebelette
André BOIS	Commune de Dullin ; CCLA
Manuel BOURON	Cen Savoie
Guy CHARVET	FDC 73
André COLLAS	FRAPNA Savoie
Justine COULOMBIER	Par naturel régional de Chartreuse
Caroline DRUESNE	LPO Savoie
Sylvain DUCRUET	ONF 73 - Novalaise
Christine GARIN	Cen Savoie
Christian GARIOUD	Commune de Loiseux - CCYenne
Emmanuel JOLY	FDC 73
Stéphanie LEVAVASSEUR	DDT 73
François LOPEZ	Commune de Novalaise
Christophe MAUREL	Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard
Patrick MILLION BRODAZ	VP – Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard
Hubert TOURNIER	Cen 73, LPO 73, FRAPNA
Emmanuel JOLY	Fédération de Chasse 73
Daniel REVEL	Commune de St-Maurice-de-Rotherens
Fred VERRON	Commune de St-Jean-de-Chevelu
Thibaud WYON	SIAGA

Etaient excusés:

Gaston ARTHAUD-BERTHET	Conseiller départemental, Président du SMAPS
Nathalie BERGER	DCSPP
André BOURGEOIS	Maison des Agriculteurs Avant Pays Savoyard
Cyril CHAIGNON	EDF
Denis GUILLERMARD	Maire de Novalaise
Emilie GUYARD	Chambre d'Agriculture
Thomas LEGLAND	Conservatoire Botanique Nord Alpin
Philippe MILLET	Vertes Sensations
Paul MOINS	ONEMA
Claude SAVIGNAC	Maire de Conjux
Jean Pierre ZURDO	Maire de St-Christophe-la-Grotte

Cf. Présentation par Manuel Bouron du Cen Savoie

Rappel : Ces suivis sont de deux types : espèces et habitats. Le suivi des habitats s'effectue sur un pas de temps beaucoup plus long (décennie) alors que celui des espèces se fait souvent annuellement. Compte tenu des contraintes budgétaires, seules quelques espèces sélectionnées parmi les plus rares peuvent être suivies. La rareté de ces espèces est dans la plupart des cas liée au fait qu'elles soient plus exigeantes que la moyenne en matière de surface et/ou qualité d'habitats de vie. Leur évolution traduit de ce fait une tendance générale de l'évolution des surfaces et de la qualité de leurs habitats sous l'effet le plus souvent des activités humaines. L'évolution de ces espèces préfigure également celle des espèces aujourd'hui moins menacées, mais qui le deviendront rapidement en cas de maintien des tendances actuelles.

Spiranthe d'été : présence limitée au marais des Puits d'Enfer mais évolution positive grâce notamment à la gestion agricole par fauche menée par le GAEC de Crêne.

Drosera longifolia : stable sur les Puits d'Enfer mais non revue depuis 2007 sur les marais de Chevelu en raison de la trop forte colonisation de son habitat par le roseau. La gestion menée par le CEN tente d'inverser cette tendance.

Gentiane pneumonanthe : Fort déclin de cette espèce particulièrement fragile en Savoie du fait de sa localisation en limite Est de répartition. Présente uniquement sur le marais des Rives, sa population est au bord de l'extinction malgré une gestion menée spécifiquement.

Liparis de Loisell : cette orchidée très discrète n'a pas été revue en 2016 sur marais de Chevelu ; seul site où elle est désormais connue dans l'Avant-pays.

Azuré des Paluds : papillon également au bord de l'extinction en Savoie où il n'est plus connu que sur le marais de Billième. L'absence de maîtrise foncière des parcelles où il est encore présent empêche la mise en œuvre d'une gestion conservatoire.

Azuré de la sanguisorbe : espèce également extrêmement menacée mais nouvellement retrouvée sur les marais de Chevelu. Des zones refuges non fauchées ont été mises en place dès 2016 afin de favoriser son extension.

Damier de la succise : fort déclin au niveau départemental depuis les années 2000 (intensification des pratiques agricoles, assèchement), y compris sur les 3 sites de présence du réseau Natura 2000 de l'APS.

➔ Copil 2017 : Besoin de tirer un bilan global de ces suivis depuis leur mise en place et de les traduire en stratégies d'actions efficaces.

En l'absence de mise en place de mesures agro environnementales il est proposé d'avoir une action de sensibilisation ciblée auprès des exploitations agricoles dont certaines pratiques nuisent au maintien de la biodiversité alors que d'autres lui sont très favorables.

➔ En cas d'observations de braconnage de papillons, les inspecteurs de l'environnement (DDT, ONCFS et ONEMA) peuvent organiser des journées d'action coordonnées sur les sites les plus sensibles.

Suivis participatifs Avifaune.

Présentation par Caroline Druésne de la LPO Savoie

Participation croissante au comptage annuel (février) grâce à l'encadrement/accompagnement réalisé par les bénévoles de la LPO. (68 personnes en 2016).

Globalement on note une augmentation des effectifs et la découverte d'un nouveau site de reproduction sur la commune de St-Béron. Reproduction également constatée sur un site menacé par la pratique de l'escalade sur la commune de la Balme : information avec interdiction de pratique saisonnière sur site et action de sensibilisation avec la FFME.

➔ Accord de principe pour le renouvellement de l'opération en février 2017. Communication à prévoir 3 semaines à l'avance.

- ➔ Données des sites de reproduction du Faucon à transmettre à l'ONF pour adapter la gestion des coupes forestière en proximité.
- ➔ Proposition de mise en place d'une action similaire pour 2 autres espèces : le circaète et l'Alouette Lulu dès 2017.

2/ Aménagements et travaux sur sites

Cf. *Présentation par Manuel Bouron du Cen Savoie*

- **Action de sauvegarde d'Amphibiens au marais du col de la Crusille.**

Année 2016 marqué par des traversées d'amphibiens très précoces en lien avec la météo. Impossibilité de mobiliser les bénévoles sur ces temps de passages « aberrants » : montre les limites de l'action actuelle avec pose de filets temporaires et mobilisation des bénévoles. Très importants écrasements sur la départementale.

- ➔ Projet de Crapauduc fortement soutenu et accompagné par le Cen Savoie, la commune de Novalaise la FAPLA et l'association Patrimoine Sauvage. Principe d'une candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau « Sauvons l'eau » avec portage par le CD73 (mai 2017). Le Conseil Départemental de la Savoie a proposé depuis de prendre la maîtrise d'ouvrage.

- **Renaturation du Marais de Lagneux (Yenne).**

Aboutissement d'un travail de plus de 20 ans (complexité du foncier, des études préalables et du financement, évolution de la réglementation...), ce projet porté par la commune de Yenne et le CEN a vu ses premiers travaux enfin commencer en 2016. Portant sur près d'une quarantaine d'hectares, il comporte notamment la création de plus de 15 hectares de milieux aquatiques.

- **Restauration du marais de Lépin-le-lac**

Projet porté par la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette et le CEN dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale et du Contrat de bassin versant Guiers-Aiguebelette. La tranche de travaux 2016 a permis d'entamer la restauration en prairies humides et roselières sur un secteur de plus de 2 ha. La suite du projet comportera notamment le reméandrage d'un ruisseau rectifié et la restauration d'une grosse station de renouée du Japon.

- **Restauration des roselières et marais du Gua (Nances)**

Projet financé par le comité d'organisation des championnats du monde d'aviron 2015, cette renaturation réalisée en octobre a permis l'enlèvement de plus de 400 m³ de remblais et de béton. Près de 700 m² de sols naturels ont ainsi été remis à jour, reprofilés et en partie immédiatement revégétalisés afin d'accélérer la recolonisation des roselières aquatiques et des cariçaies. Cette opération a également visé la rénovation des dispositifs de protection du site vis-à-vis de la pression de fréquentation humaine : le piquetage des roselières a été repoussé d'une dizaine de mètres au large afin d'augmenter la zone aquatique de tranquillité des espèces et l'accès au site par la voie terrestre a été fermé par une clôture.

3/ Etude de valorisation pédagogique des lacs de Chevelu

Cf. *Présentation par Christophe MAUREL - SMAPS*

Cette étude a été lancée en juin 2016 et son cadre géographique se limite aux abords et cheminements à proximité des 2 lacs de Chevelu.

L'animation de ce travail est assurée par Christophe FOUCRIER et Pascal SERVET. Les principaux acteurs et usagers du site ont été consultés : CC de Yenne, OT de Yenne, Camping des lacs, Pêcheurs, Chasseurs, Conservatoire d'Espace Naturel...

Les principaux constats :

- Des milieux naturels de grandes qualités et protégés mais des équipements d'accueil vétustes et/ou « sauvages »

- Nécessité de ne pas étendre les surfaces aménagées mais améliorer ou mieux intégrer les aménagements existants (faire mieux, pas plus !)

22 idées issues des échanges participatifs... Rendu des propositions finales prévu fin janvier avec 3 scénarii.

Hubert Tournier indique que des projets de pontons pêche peuvent casser l'ambiance nature du lac. Projets à adapter comme des plateformes intégrées mais proscrire tout aménagement empiétant sur la surface en eau.

Le comité de pilotage valide la proposition du Cen Savoie de proposer la conception d'une **visite virtuelle** du site à l'image de celle réalisée en 2016 pour les marais du sud du lac du Bourget : <http://www.cen-savoie.org/visite-virtuelle-sula>

4/ Informations diverses

• Animations découvertes 2016

Organisation de 3 sorties découvertes animées par Sébastien DURLIN (Animateur Nature - Grésin)

Mai : Pelouses sèches des Côtes Vieilles de Nances

Juillet : Marais des Rives à St-Maurice-de-Rotherens

Octobre : Marais du Col de la Crusille

Visites non ouvertes au grand public, retours positifs avec participation essentiellement d'élus locaux des communes proches du site ou de personnes sensibilisées. Veiller au mieux à faire participer les usagers réguliers et riverains. Principe adopté de renouveler ce type d'action.

• Contrats Natura 2000

Pour rappel, la mise en œuvre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la programmation 2014-2020 se fait sous la responsabilité des Régions qui sont devenues autorités de gestion.

La Région, en concertation avec l'État et les cofinanceurs de Rhône-Alpes, a élaboré son **Programme de Développement Rural (PDR)**, qui détermine les enveloppes budgétaires pour chaque mesure concernée par le FEADER ainsi que les modalités de gestion (critères de sélection, appel à candidature, pièces composant les demandes ...).

Le financement de l'animation des sites Natura 2000 et des contrats Natura 2000 est cadré par le PDR Rhone Alpes.

Les années 2014 et 2015 furent des années sans contrat du fait de la mise en place du nouveau PDR. L'année 2016 est une 3^e année « blanche » du fait de la non disponibilité des outils informatiques nécessaires pour enregistrer et financer les demandes de subvention.

Les régions ont priorisé leurs besoins en termes d'outils informatiques auprès de l'ASP.

Pour information, la région ex Auvergne a permis la signature de 19 contrats Natura 2000 en 2016.

5/ Proposition animation année 2017

	Coût en €	Nbre de jour(s)
Avant Pays Savoyard (SMAPS) - Administratif, animation et suivi actions	4700	22 jours
Conservatoire d'Espace Naturel Savoie	9920	
<i>Accompagnement SMAPS dont projet de valorisation des lacs de Chevelu</i>		5 jours
<i>Suivi papillon sur 5 sites, Suivi Drosera et Liparis Chevelu, surveillance biodiversité sites Rocher (Billième) et Marquaire (Aiguebelette-le-lac).</i>		7 jours
<i>Etat de la buxais (conséquences pyrale du buis)</i>		2 jours
<i>Accompagnement Lagneux pour le projet de valorisation du site</i>		3 jours
3 animations sensibilisation découverte (sites à définir)	900	3 jours
Panneau sensibilisation site Escalade de La Balme	2285	
Amélioration connaissances Avifaune (<i>Circaete Jean-le-Blanc et Alouette Lulu</i>) - LPO Savoie - animation réseau naturalistes	2000	4 jours
TOTAL	19805	

Voici ci-dessus le tableau adapté suite aux échanges du COPIL pour la demande de financement

a
n
n
e

2
0
1
7
2
0
1
7

s
e
r
a

e
f
f
e
c
t
u
é
e

s
u
r

c
e
t
t
e

b
a
s
e